

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2015**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 27  
représentés : 6  
pour : 33  
abstentions : 0  
contre : 0

**OBJET** : Approbation de l'Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de moyens matériels relative à l'antenne communale du CLIC Gérontologique de la commune de Fontenay-aux-Roses

L'An deux mille quinze, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le huit décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S.LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

|                 |   |            |
|-----------------|---|------------|
| A. BULLET       | à | L. VASTEL  |
| R. BENMERADI    | à | P. RIBATTO |
| JL. DELERIN     | à | JM. DURAND |
| J. N'GALLE-EBOA | à | C. BIGRET  |
| C. ALVARO       | à | M. FAYE    |
| G. MERGY        | à | P. BUCHET  |

**Absents excusés** : T. NAPOLY, D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté du Préfet des Hauts de Seine du 3 décembre 2004 créant la communauté d'agglomération Sud de Seine,

Envoyé en préfecture le 22/12/2015

Reçu en préfecture le 22/12/2015

Affiché le **DEL151214\_20**

ID : 092-219200226-20151214-DEL151214\_20-DE

Vu la délibération du conseil communautaire relative à la modification des statuts en vue de la réalisation d'un Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique intercommunal (CLIC),

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 février 2011 portant approbation de la convention de mise à disposition de moyens matériels pour l'antenne communale du CLIC de la Commune de Fontenay-aux-Roses à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine,

Vu l'avenant N°1 du Conseil Municipal du 17 décembre 2013 à la convention de mise à disposition de moyens matériels de l'antenne du CLIC gériatrique de la commune de Fontenay-aux-Roses

Il est exposé et convenu ce qui suite :

Vu le budget communal,  
Vu l'avis de la Commission,  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver les termes de l'avenant n°2 ayant pour objet de proroger la convention de mise à disposition de moyens matériels relative à l'antenne communale du CLIC Gériatrique de la commune de Fontenay-aux-Roses,

**Article 2 :** d'autoriser M. le Maire à signer ledit avenant.

**Article 3 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le 22/12/2015  
Publication/Affichage du 22/12/2015 au 22/02/2016  
Pour le Maire et par délégation  
P/le Directeur Général des Services  
L'agent autorisé

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION MOYENS  
MATERIELS DE L'ANTENNE COMMUNALE DU CLIC GERONTOLOGIQUE  
DE LA COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

Entre

**La commune de Fontenay-aux-Roses** représentée par son Maire, Monsieur Laurent VASTEL ci-après dénommée : « la Commune » en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du

Et

**La Communauté d'agglomération Sud de Seine**, représentée par sa Présidente Mme Marie Hélène AMIABLE, en vertu d'une délibération du Conseil communautaire du 19 novembre 2015 ci-après dénommée : « La Communauté d'agglomération »,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Sud de Seine,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2007 relative à la modification des statuts en vue de la réalisation d'un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique intercommunal,

Vu l'autorisation de fonctionnement du CLIC Sud de Seine délivrée par arrêté du Président du Conseil général des Hauts de Seine le 6 mai 2009,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2010 portant approbation de la convention de mise à disposition de moyens matériels de l'antenne communale du CLIC de Fontenay-aux-Roses,

Vu la convention de mise à disposition de moyens matériels de l'antenne communale du CLIC de Fontenay-aux-Roses signée le 24 février 2011,

Vu l'avenant n°1 signé en octobre 2013,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> : Objet**

Le présent avenant n°2 a pour objet de proroger jusqu'au 31 décembre 2016 la convention de mise à disposition de moyens matériels de l'antenne communale du CLIC de Fontenay-aux-Roses signée le 24 février 2011,

**Article 2 : Autres dispositions**

Toutes les autres dispositions sont inchangées jusqu'au terme de la convention.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le

La Présidente de Sud de Seine

Le Maire de Fontenay-aux-Roses

Marie Hélène AMIABLE

Laurent VASTEL